

L'accessibilité de la voirie et de l'espace public

**Voirie partagée:
L'accessibilité de la voirie et
des espaces publics**

A light blue illustration of four diverse people walking. From left to right: a woman with a cane, an elderly man with a cane, a woman in a wheelchair, and a man with a cane. The illustration is semi-transparent and serves as a background for the text.

Préliminaire : qu'est ce que l'accessibilité ?

L'accessibilité: Mise en adéquation des actions requises par l'environnement avec les aptitudes des usagers, de façon à éliminer les **situations de handicap**



Se déplacer



Accéder aux services



Se repérer,
s'informer et
s'orienter



Communiquer et
se récréer



Être et se sentir en sécurité

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

(JO 12/02/2005)

- Prévention, recherche et accès aux soins
- Compensation et ressources
- **Accessibilité (enseignement, emploi, cadre bâti, transport et technologies)**
- Information, évaluation des besoins des PH
- Citoyenneté et vie sociale
- Dispositions transitoires (allocations)

Un principe d'exhaustivité (1)

Prise en compte de l'ensemble des déficiences

Handicaps:

➤ Mentaux



➤ Psychiques



➤ Cognitifs



➤ Physiques:

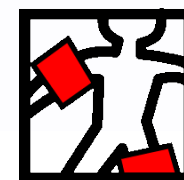
• maladies « internes »
invalidantes



• Sensoriels (visuel,
auditif...)



• Moteurs



Un principe d'exhaustivité (2)

« La **chaîne de déplacement** qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et l'inter-modalité, est organisée pour permettre **son accessibilité dans sa totalité** aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. »

